

# maintenant !

- Extrait du registre des délibérations  
Commission « Culture, citoyenneté et relations internationales »

Conseil municipal du 25 mars 2019  
Séance du 5 mars 2019

## 29 Relations Internationales - invitation de la ville de Pendle (Angleterre) - régularisation du mandat spécial

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, Mmes CARLIER, FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. DEME.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM N'DIAYE, MARTIN, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, M. BOUADDI, Mme DUCHATELLE, MM LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme GUENDOUZE

Pouvoir à :

M. CABARET

M. BELMHAND

Pouvoir à :

M. BOUKHACHBA

M. ABBADI

Pouvoir à :

Mme FOURRIER-CESBRON

Mme MOUSSATEN

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme DUHIN

Pouvoir à :

M. N'DIAYE

M. ATAKAYA

Pouvoir à :

Mme LAMBRE

Mme BARBETTE

Pouvoir à :

M. MARTIN

M. AKABLI

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

Mme CARLIER

M. MONTES

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

M. SERTAIN

Pouvoir à :

M. NATANSON

M. FACCHINI

Pouvoir à :

Mme DUCHATELLE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés mais excusés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : M. RIFI SAIDI	1

- Rapport de présentation :

Madame Yesim SAVAS, conseillère municipale déléguée, expose :

Les villes de Pendle et de Creil sont fidèles aux engagements qu'elles ont pris depuis le 23 mars 1974, et s'engagent à préserver les liens étroits qui existent entre elles et entre leurs populations depuis près d'un demi-siècle. Cette coopération se manifeste à travers différents échanges : Rencontres Internationales de la Jeunesse, chorales, rencontres sportives, rencontres artistiques...

La Ville de Pendle invite un élu de Creil à l'occasion du bal caritatif annuel du Maire du 1<sup>er</sup> au 3 mars 2019. Les frais liés à l'hébergement, à la restauration et aux transports sur place sont pris en charge par la Ville de Pendle, les frais de déplacement de Creil à l'aéroport de Manchester sont à la charge de la ville de Creil.

Afin de répondre favorablement à cette invitation, il est proposé d'accorder un mandat spécial à Mme Hafida MEHADJI. Le coût total de ce déplacement ne dépassera pas 204,74 €.

Il vous est proposé de régulariser le mandat spécial de Mme Hafida MEHADJI et de rembourser la prise en charge des frais occasionnés par ce déplacement.

Vous êtes appelés à voter.



# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2123-18,  
 Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
 Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 5 mars 2019,  
 Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38      Pour : 38      Contre : 0      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : de régulariser le mandat spécial donné à Mme Hafida MEHADJI.

**Article 2** : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer les engagements de dépenses relatifs à ce mandat spécial et tous les documents y afférents.

**Article 3** : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville, compte 6532/04/RI.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Date d'affichage : **26 MARS 2019**      Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

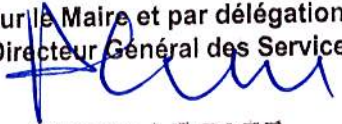
DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 29/03/19  
 et publication ou notification le 29/03/19  
 affiché le 26/03/19  
 CREIL, le 29/03/2019

Maire de Creil  
 Conseiller Départemental de l'Oise




Pour le Maire et par délégation  
 Le Directeur Général des Services



**Francis LE PAPE**